



### **Eau & Rivières de Bretagne**

Délégation départementale du Morbihan

Ecole de Lanveur – Rue Roland Garros

56100 Lorient

[morbihan@eau-et-rivieres.org](mailto:morbihan@eau-et-rivieres.org)

Lorient Agglomération

CS 20001

56314 Lorient Cedex

mail : [formalites@mairie-lorient.fr](mailto:formalites@mairie-lorient.fr)

**Objet : Enquête Publique- Station d'épuration de Keroman – Lorient  
Demande d'autorisation environnementale  
(Arrêté préfectoral du 7 avril 2021)**

Madame la commissaire-enquêtrice ,

Je vous prie de trouver ci-après l'avis de l'association « Eau et Rivières de Bretagne » concernant cette demande d'autorisation :

Globalement cet équipement répond à un manque criant pour assainir les eaux pluviales et usées, tant industrielles que domestiques des activités du Port de Pêche de Lorient-Keroman. Il était d'ailleurs demandé depuis longtemps par la CLE du SAGE Scorff (disposition 70 du SAGE). Cet équipement mettra fin à un rejet quasiment sans traitement par un réseau par ailleurs très vétuste dans la rade, milieu aquatique fermé, pourtant classé Natura 2000. L'objectif d'un bon état écologique de ces eaux en 2027 (directive européenne) serait sans cela impossible, mais d'autres dispositions sont encore nécessaires. De même les efforts de revitalisation du port de pêche, comme de l'ensemble de la zone portuaire de Lorient, engagés depuis quelques années seraient sans effet sans cet équipement indispensable.

Nous approuvons donc ce projet et notre avis porte seulement sur ces questions que nous vous soumettons :

#### **Pourquoi seulement le port de pêche ?**

Les hangars désaffectés du port ont été en grande partie démolis et les terrains peuvent être réaffectés à de nouvelles activités. Pourquoi ne pas avoir anticipé cette évolution pour étendre les capacités de la station d'épuration. Cette extension, prévue théoriquement sur des terrains adjacents sera de toute façon nécessaire et entraînera des délais de procédure, d'études et de réalisation qui auraient pu être réduits. Pourquoi également ne pas avoir inclus dans l'enquête publique la réfection des réseaux EU et EP ?

## **Risques liés à la proximité du dépôt pétrolier**

Le dépôt pétrolier proche est classé « Seveso seuil haut », 11 activités dans un rayon d'un KM sont classées ICPE. Cela induit un risque réel en cas d'accident qui pourrait impacter ce futur équipement, mais également gêner son accès, empêchant au moins temporairement son fonctionnement ou son entretien. Cette localisation n'est pas opportune car porteuse de risques.

## **Risques liés à une présence humaine insuffisante**

Ce point est lié au précédent. Le risque est d'autant plus avéré qu'aucun personnel n'est présent en permanence. Même si des astreintes sont prévues, la surveillance et le fonctionnement de la station d'épuration seront assurés quotidiennement par des robots et des alarmes. On sait que la présence humaine est indispensable pour faire les bons diagnostics et prendre les bonnes mesures, surtout dans la période d'instabilité climatique dans laquelle nous entrons maintenant.

## **Quid de la dépollution du site du STEP ?**

Cette question est peu abordée dans l'étude. Dans ce secteur du port, il est probable que l'historique des occupations successives aura vu se développer des pollutions diverses qui devront être traitées efficacement, sans impact négatif sur l'environnement. Une étude pré-opérationnelle fine de dépollution aurait sans doute été nécessaire, et non un simple repérage peu documenté. Elle doit être exigée avant le démarrage des travaux.

## **Démarche « Evitement/Réduction/Compensation »**

Cette démarche devenue obligatoire dans toute opération à fort enjeu environnemental est bien mentionnée dans l'étude mais trop peu explicitée. Un engagement fort du maître d'ouvrage doit apparaître clairement ainsi que le type de mesures d'évitement, de réduction des impacts négatifs, et éventuellement, si on ne peut l'éviter, de compensation proposées. Ce complément de l'étude doit intervenir avant décision du Préfet.

Eau & Rivières vous serait gréer de prendre en compte nos observations et points de vigilance.

Nous vous prions d'agréer l'assurance de nos sincères salutations.

**Pierre Loisel**  
**Délégué départemental**  
**Eau & Rivières de Bretagne**

